



PRIX & QUALITE **DU SERVICE PUBLIC**

Eau potable

Collectivité
SMAEP COTEAUX POURPRES

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	4
1.2.1. Les contrats	4
1.2.2. Les avenants	5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	6
1.5. Ressources en eau	11
1.5.1. Prélèvements	11
1.5.2. Production	13
1.5.3. Importations	15
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus	16
1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	16
1.6.2. Exportations ⁽¹⁾	18
1.6.3. Autres volumes	19
1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.	20
1.7. Le patrimoine du service	21
2. Tarification de l'eau et recettes du service	22
2.1. Modalités de tarification	22
2.1.1. Tarifs domestiques	22
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	30
2.3. Recettes	32
3. Indicateurs de performance	40
3.1. Qualité de l'eau distribuée	40
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	41
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	41
3.4. Indicateurs de performance du réseau	44
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	45
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	49
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	49
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	52
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	53
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements	53

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité	54
3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	54
3.4.9. Taux de réclamations	54
4. Financement des investissements	55
4.1. Montants financiers	55
4.2. État de la dette du service	55
4.3. Amortissements	55
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	56
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	56
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	57

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : SMAEP COTEAUX POURPRES (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)
- **61 communes desservies** : BARDOU, BERGERAC, BOISSE, BOUNIAGUES, CAMPSEGRET, CLERMONT-DE-BEAUREGARD, COLOMBIER, CONNE-DE-LABARDE, COURS-DE-PILE, CREYSSE, CUNÈGES, EYMET, EYRAUD-CREMPSE-MAURENS, PLAISANCE, FAURILLES, FAUX, FONROQUE, GAGEAC-ET-ROUILLAC, GINESTET, ISSIGEAC, LAMONZIE-MONTASTRUC, LAMONZIE-SAINT-MARTIN, LEMBRAS, LUNAS, MESCOULES, MONBAZILLAC, MONESTIER, MONMADALÈS, MONMARVÈS, MONSAGUEL, MONTAUT, MOULEYDIER, POMPORT, QUEYSSAC, RAZAC-D'EYMET, RAZAC-DE-SAUSSIGNAC, RIBAGNAC, ROUFFIGNAC-DE-SIGOULÈS, SADILLAC, SAINT-AGNE, SAINT-AUBIN-DE-CADELECH, SAINT-AUBIN-DE-LANQUAIS, SAINT-CAPRAISE-D'EYMET, SAINT-CERNIN-DE-LABARDE, SAINT-FÉLIX-DE-VILLADEIX, SAINT-GEORGES-DE-MONTCLARD, SAINT-GERMAIN-ET-MONS, SAINT-JULIEN-INNOCENCE-EULALIE, SAINT-LAURENT-DES-VIGNES, SAINT-LÉON-D'ISSIGEAC, SAINT-MARTIN-DES-COMBES, SAINT-NEXANS, SAINT-PERDOUX, SAINT-SAUVEUR, SAINTE-RADEGONDE, SAUSSIGNAC, SERRES-ET-MONTGUYARD, SIGOULÈS-ET-FLAUGEAC, SINGLEYRAC, THÉNAC, VERDON.
- **La Communauté d'Agglomération Bergeracoise** est en représentation-substitution des communes de BERGERAC, BOUNIAGUES, COLOMBIER, COURS-DE-PILE, CREYSSE, CUNÈGES, GAGEAC-ET-ROUILLAC, GINESTET, LAMONZIE-MONTASTRUC, LAMONZIE-SAINT-MARTIN, LEMBRAS, LUNAS, MESCOULES, MONBAZILLAC, MONESTIER, MOULEYDIER, POMPORT, QUEYSSAC, RAZAC-DE-SAUSSIGNAC, RIBAGNAC, ROUFFIGNAC-DE-SIGOULÈS, SAINT-GERMAIN-ET-MONS, SAINT-LAURENT-DES-VIGNES, SAINT-NEXANS, SAINT-SAUVEUR, SAUSSIGNAC, SIGOULÈS-ET-FLAUGEAC, THÉNAC.

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
EYMET	Concession de service	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport
MONESTIER	Concession de service	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport
ISSIGEAC	Concession de service	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport
SIGOULES	Concession de service	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport
CREYSSE	Concession de service	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport
MAURENS	Concession de service	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport
ST GEORGES DE MONTCLAR	Concession de service	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport
VILLE DE BERGERAC	Concession de service	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
EYMET				
SUEZ 2022-2023	SUEZ	Concession de service	01/01/2022	31/12/2023
MONESTIER				
SUEZ 2022-2023	SUEZ	Concession de service	01/01/2022	31/12/2023
ISSIGEAC				
SAUR 2007-2023	SAUR	Concession de service	01/01/2007	31/12/2023
SIGOULES				
SAUR 2012-2023	SAUR	Concession de service	01/01/2012	31/12/2023
CREYSSE				
VEOLIA 2016-2023	VEOLIA	Concession de service	01/01/2016	31/12/2023
MAURENS				
VEOLIA 2005-2023	VEOLIA	Concession de service	01/01/2005	31/12/2023
ST GEORGES DE MONTCLAR				
VEOLIA 2012-2023	VEOLIA	Concession de service	01/01/2012	31/12/2023
VILLE DE BERGERAC				
VEOLIA 2009-2023	VEOLIA	Concession de service	01/07/2009	31/12/2023

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
SAUR 2007-2023 (Secteur ISSIGEAC)		
Avenant N° 1-2011	20/12/2010	La loi n°2006-1722 du 30 décembre 2006, l'arrêté du 6 août 2007 ainsi que la disparition d'indices publiés par l'INSEE entraînent la modification du tarif de base (plafonnement de la part fixe) et de la formule d'indexation.
Avenant N° 2-2016	15/12/2015	Prise en compte des évolutions réglementaires liées à la réforme "construire sans détruire" et à la mise en place du guichet unique, révision de la rémunération du délégataire et adaptation de la formule d'indexation des tarifs.
Avenant N° 3-2017	15/12/2016	Prolongation de 5 ans du contrat d'affermage pour permettre l'amortissement des travaux de 2 installations de suppressions réalisés par le délégataire sans augmentation du prix de l'eau ainsi que la modification du règlement de service.
SUEZ 2022-2023 (Secteur EYMET)		
Avenant N° 1-2011	25/03/2011	Précision sur les modalités de financement et d'exécution des travaux de sectorisation confiés au délégataire. Transfert à la collectivité de la charge financière et de la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux (art.2.10 du contrat).
Avenant N° 2-2015	29/12/2014	Renégociation du contrat avec l'intégration de la réglementation "construire sans détruire" et "loi WARSMANN", modification des clauses contractuelles de remplacement des débitmètres de sectorisation, l'entretien des espaces verts et l'engagement de performance sur le réseau (rendement réseau de au moins 75 % ou l'ILP<1,34m3/km/j).
SUEZ 2022-2023 (Secteur MONESTIER)		
Avenant N° 1-2017	7/12/2016	Renégociation du contrat avec l'intégration de la réglementation "construire sans détruire" et de la loi WARSMANN, modification du règlement de service et modification de la rémunération du délégataire.
SAUR 2012-2023 (Secteur SIGOULES)		
Avenant N° 1-2016	30/11/2015	Prise en compte des évolutions réglementaires liées à la réforme "construire sans détruire" et à la mise en place d'un guichet unique. Modification des clauses contractuelles relative à l'engagement de performance sur le réseau (prise en compte de l'ILP) et révision de la rémunération du délégataire ainsi que l'adaptation de la formule d'indexation des tarifs.
VEOLIA 2005-2023 (Secteur Maurens)		
Avenant N° 1-2014	11/11/2013	Prolongation du contrat initial de 5 ans et mise en place de radio-relève, 2 relevés de compteur par an, engagement sur un rendement réseau et installation d'un logiciel "MOSARE" pour le renouvellement du réseau.
Avenant n° 2-2021	19/04/2021	Réalisation et prise en charge de l'acidification du forage de Bardicalès. Intégration de la réforme anti-endommagement DT-DICT et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Modification du règlement de service. Adaptation du compte de renouvellement pour ne pas modifier le prix de l'eau. Prolongation de la durée du contrat de 2 ans (fin au 31/12/2023).
VEOLIA 2009-2023 (Secteur Ville de Bergerac)		
Avenant N° 1-2013	10/01/2013	Création d'un compte spécial "ressource en eau" et modification des modalités de facturation.
Avenant N° 2-2016	22/01/2016	Modifications du règlement de service, présentation de la station de déferrisation sur le forage de Pimont.
Avenant N° 3-2017	29/12/2016	Déploiement de la télé-relève sur tous les bâtiments communaux de la ville.
Avenant N° 4-2019	12/07/2019	Prolongation du contrat de 2,5 ans (31/12/2023). Création d'une interconnexion entre Bergerac et Creysse, à la charge du délégataire. Clôture du compte spécial "Ressource en eau". Suppression de la redevance d'occupation du domaine public communal. Augmentation de la dotation du compte de renouvellement. Modification des clauses de révision. Adaptation du Règlement de service.

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et ses exploitants sont les suivantes :

Partie	Tâche	Commentaire
Collectivité	Renouvellement	De la voirie, des canalisations, des branchements, des captages, des clôtures, des forages, des plantations et du génie civil.
Exploitant	Entretien	De l'ensemble des ouvrages.
Exploitant	Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation et traitement des doléances clients.
Exploitant	Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations ; et relève des compteurs.
Exploitant	Mise en service	Des branchements.
Exploitant	Renouvellement	Des branchements, des canalisations < 6 m, des compteurs, des équipements électromécaniques, du matériel de contrôle d'accès anti-intrusion, du matériel de télégestion et capteurs, du matériel de traitement ; et du matériel électrique et de commande.

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2022, le service public d'eau potable a desservi 34 911 abonnés représentant une population de 66 540 habitants ⁽¹⁾ (soit 1,91 habitants/abonné).

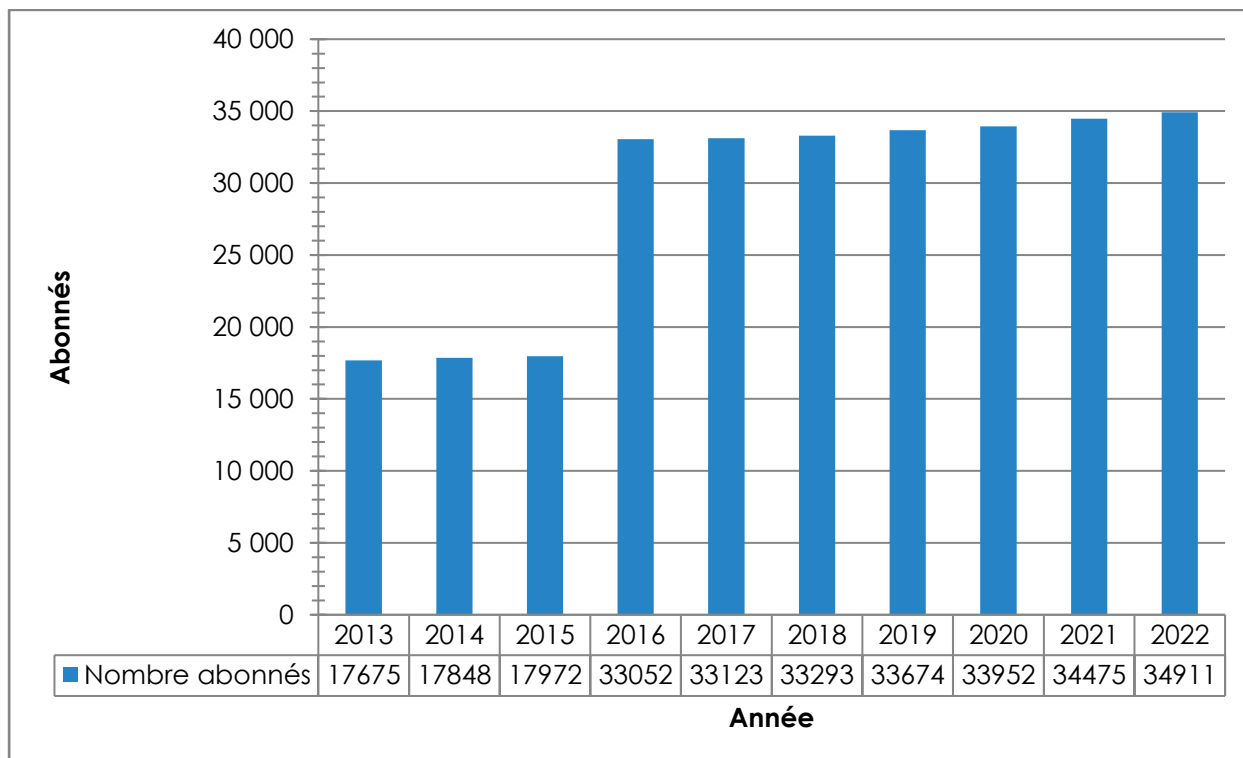
Nombre total d'abonnés en 2021	34 475 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2022	34 911 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2022	34 899 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2022	12 abonnés
Variation en %	1,26 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **18,46** abonnés/km pour l'année 2022.

En 2022, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de **111,6** m3/abonné (109,2 m3/abonné en 2021).

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

SMAEP COTEAUX POURPRES



Rappel : les données de la ville de BERGERAC ont été prises en compte à partir de 2016.

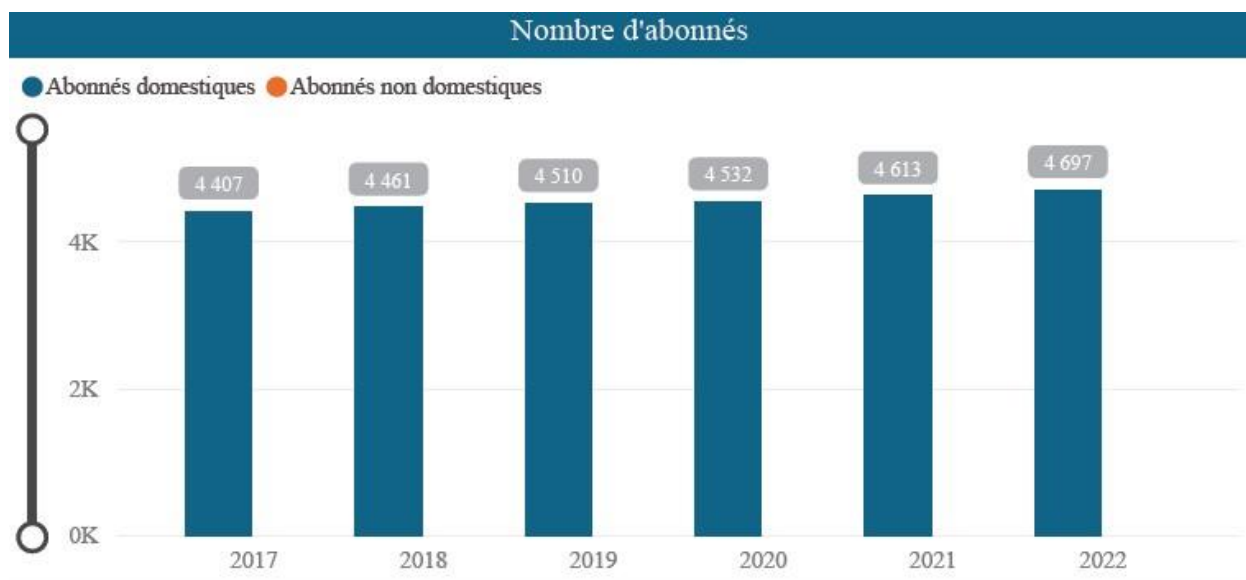
Secteur EYMET



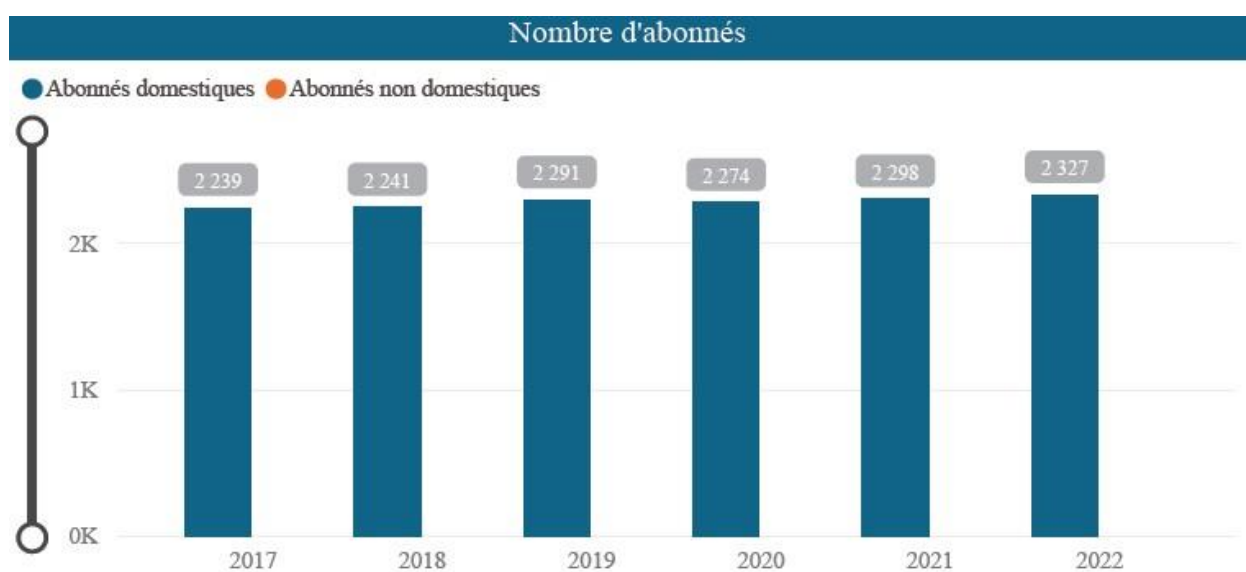
Secteur MONESTIER



Secteur ISSIGEAC



Secteur SIGOULES



Secteur CREYSSE



Secteur MAURENS



Secteur ST GEORGES DE MONTCLAR



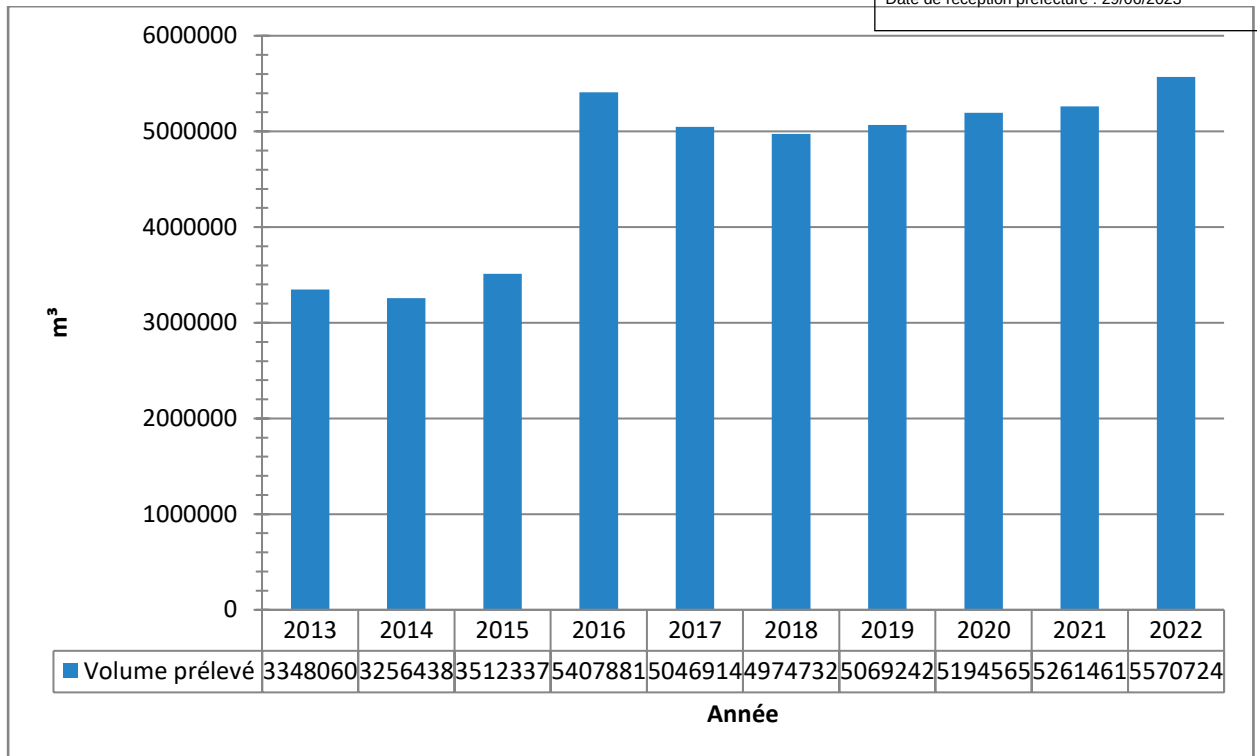
Secteur VILLE DE BERGERAC



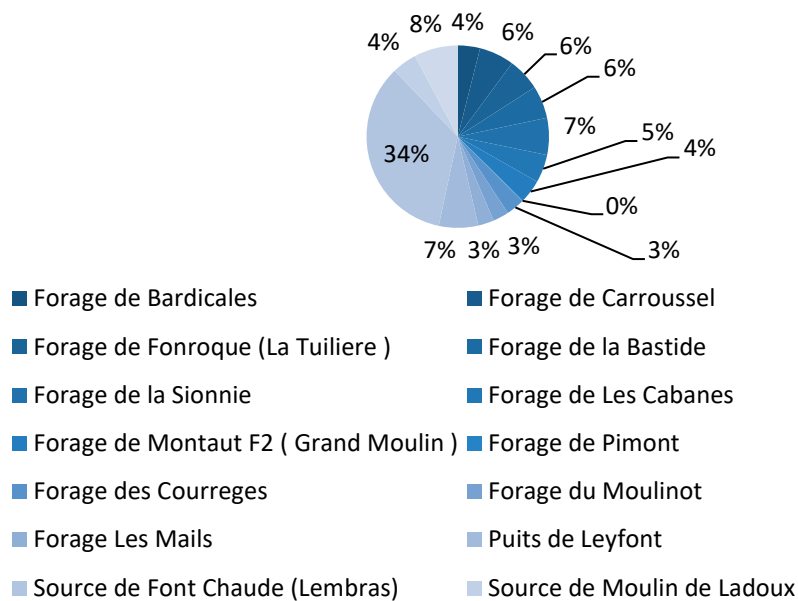
1.5. Ressources en eau

1.5.1. Prélèvements

Ressource	Volume prélevé en 2021 (m³)	Volume prélevé en 2022 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2022 (en %)
EYMET				
Forage de Carroussel	318 075	344 990	8,46	80
Forage de Fonroque (La Tuilière)	255 603	248 524	2,77	40
MONESTIER				
Forage de la Bastide	310 843	321 516	3,43	80
Forage de la Sionnie	342 571	365 398	6,66	40
ISSIGEAC				
Forage de Montaut F2 (Grand Moulin)	186 225	230 251	23,64	60
Forage des Courreges	164 217	181 471	10,51	80
Puits de Leyfont	326 044	388 010	19,01	80
SIGOULES				
Forage de Flaugeac	0	0	0,00	80
Forage de Les Cabanes	247 267	277 051	12,05	80
Forage du Moulinot	133 326	157 231	17,93	20
CREYSSE				
Source du Bourg de Creysse	425 560	432 817	1,71	80
MAURENS				
Forage de Bardicalés	342 646	219 419	-35,96	80
Source de Moulin de Ladoux	122 630	244 365	99,27	80
ST GEORGES DE MONTCLAR				
Forage Les Mails	151 892	156 655	3,14	80
VILLE DE BERGERAC				
Forage de Pimont	12 028	8 401	-30,15	80
Source de Font Chaude (Lembras)	1 922 534	1 921 609	-0,05	40
TOTAL	5 261 461	5 497 708	4,49	-

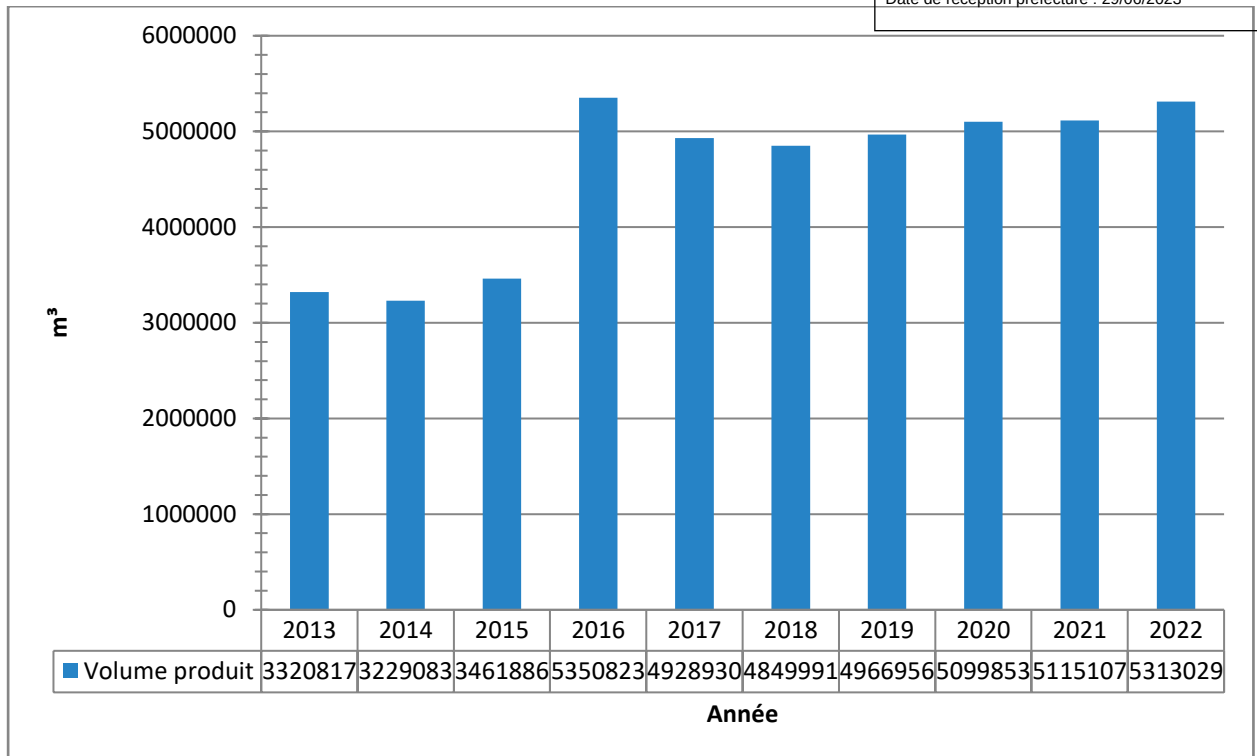


Volume prélevé (m³) en 2022

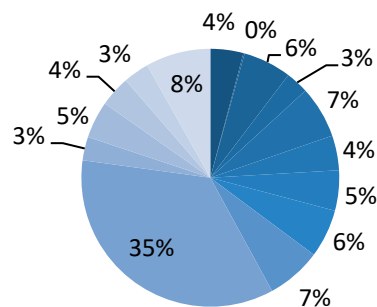


1.5.2. Production

Site de production	Volume produit en 2021 (m³)	Volume produit en 2022 (m³)	Variation en %
EYMET			
Station de pompage de Carroussel	301 184	321 540	6,76
Station de reprise de Fonroque	257 404	246 741	-4,14
MONESTIER			
Station de pompage la Bastide	309 198	321 516	3,98
Station de pompage la Sionnie	327 083	365 398	11,71
ISSIGEAC			
Station de pompage de Leyfont	311 990	345 979	10,89
Station de reprise de Montaut	168 482	204 494	21,37
Station de reprise des Courreges	149 895	172 409	15,02
SIGOULES			
Station de pompage de Flaueac	125 081	152 133	21,63
Station de pompage des Cabanes	248 438	268 200	7,95
CREYSSE			
Station du Bourg de CREYSSE	425 560	432 817	1,71
MAURENS			
Forage de Bardicalès	342 646	219 419	-35,96
Station de pompage de Moulin de Ladoux	111 623	231 569	107,46
ST GEORGES DE MONTCLAR			
Station de production Les Mails	151 892	156 655	3,14
VILLE DE BERGERAC			
Forage de Pimont	12 028	8 401	-30,15
Station de production de Petit Paris	1 872 603	1 865 758	-0,37
TOTAL	5 115 107	5 313 029	3,00



Volume produit (m³) en 2022



- Forage de Bardicales
- Station de pompage de Carroussel
- Station de pompage de Leyfont
- Station de pompage des Cabanes
- Station de pompage la Sionie
- Station de production Les Mails
- Station de reprise de Montaut
- Station du Bourg de CREYSSE
- Forage de Pimont
- Station de pompage de Flaageac
- Station de pompage de Moulin de Ladoux
- Station de pompage la Bastide
- Station de production de Petit Paris
- Station de reprise de Fonroque
- Station de reprise des Courreges

1.5.3. Importations

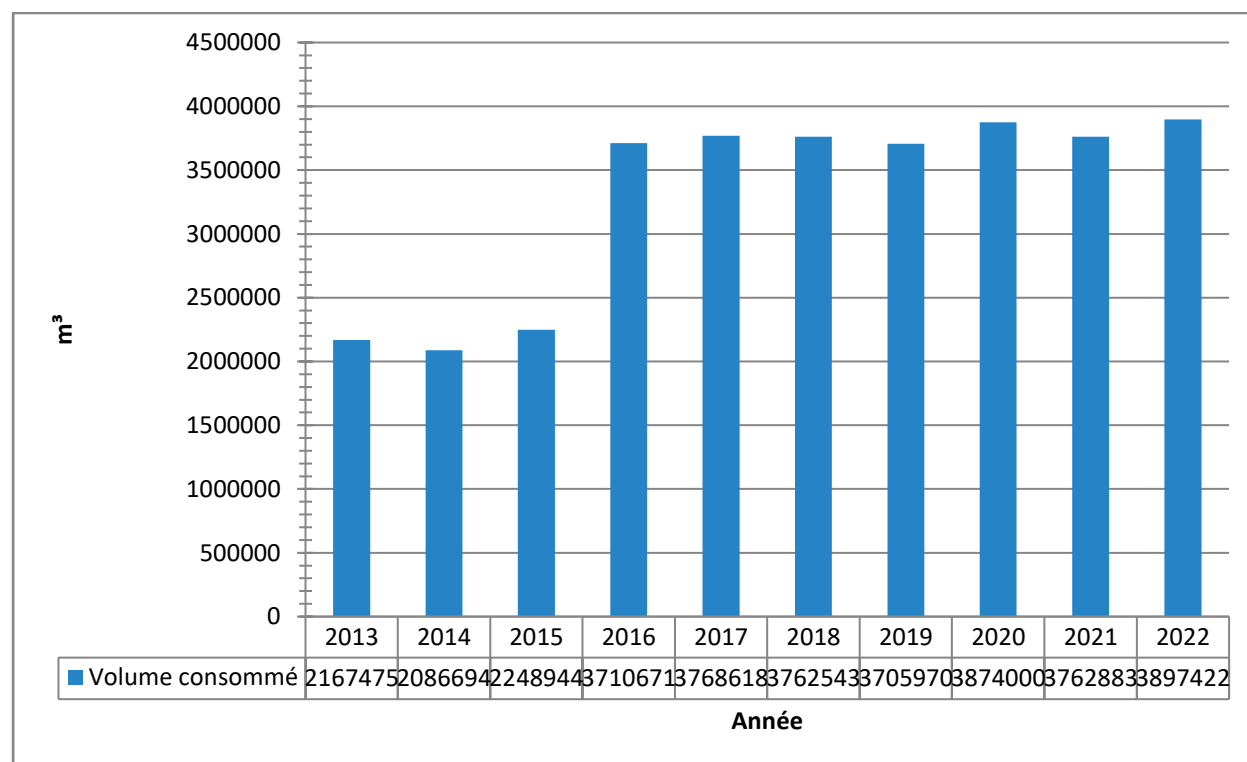
Service	Fournisseur	Volume acheté en 2021 (m³)	Volume acheté en 2022 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2022 (en %)	Type de flux
MONESTIER	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Sigoulès	6 898	0	-100,00	80	flux interne
ISSIGEAC	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Sigoulès	67	77	14,93	80	flux interne
SIGOULES	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Issigeac	1 703	2 335	37,11	80	flux interne
CREYSSE	CT RDE 24 – Secteur Lalinde	0	0	0,00	80	flux externe
CREYSSE	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Maurens	7 101	11 177	57,40	80	flux interne
CREYSSE	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Ville de Bergerac	2 600	1 071	-58,81	80	flux interne
MAURENS	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur St Georges de Montclar	11 164	15 128	35,51	80	flux interne
ST GEORGES DE MONTCLAR	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Creyse	3 729	827	-77,82	80	flux interne
VILLE DE BERGERAC	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Creyse	900	4 015	346,11	80	flux interne
TOTAL FLUX INTERNES		34 162	34 630	1,37	-	-
TOTAL FLUX EXTERNES		0	0	0,00	-	-
TOTAL		34 162	34 630	1,37	-	-

1.6. Les volumes mis en distribution et vendus

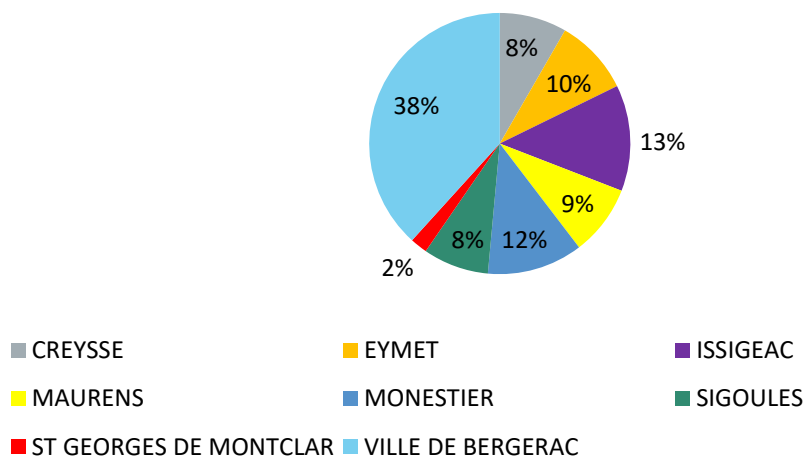
1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volume consommés en 2021 (m³)	Volume consommés en 2022 (m³)	Variation en %
Abonnés domestiques	3 671 022	3 807 421	3,72
Blason d'Or	54 344	56 228	3,47
Autres abonnés	33 262	32 510	-2,26
Purges automatiques	4 255	1 263	-70,32
Total vendu aux abonnés	3 762 883	3 897 422	3,58



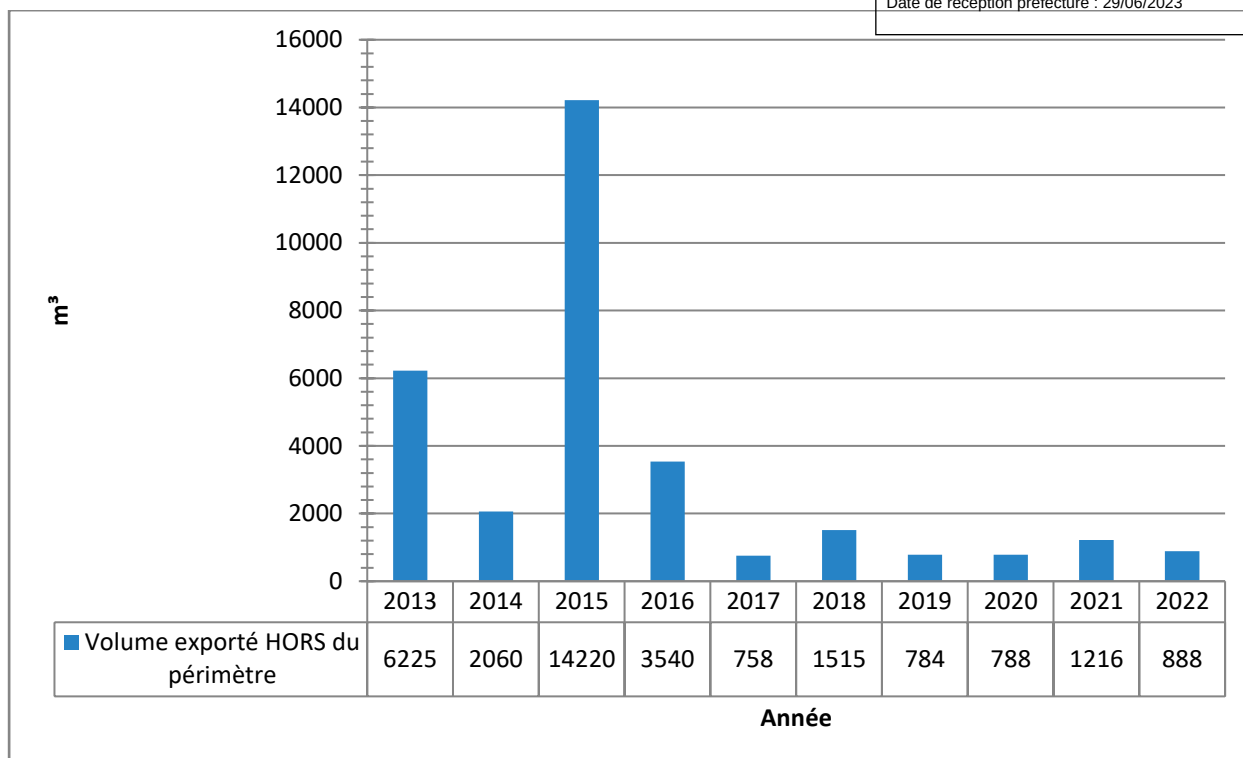
Volume consommé (m³) en 2022



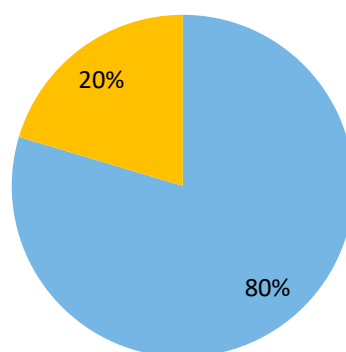
1.6.2. Exportations ⁽²⁾

Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2021 (m³)	Volume exporté en 2022 (m³)	Variation en %	Type de flux
ISSIGEAC	CT RDE 24 – Secteur Lalinde	744	707	-4,97	flux externe
ISSIGEAC	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Sigoulès	1 703	2 335	37,11	flux interne
SIGOULES	CT RDE 24 – Secteur Lalinde	0	0	0,00	flux externe
SIGOULES	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Monestier	6 898	0	-100,00	flux interne
SIGOULES	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Issigeac	67	77	14,93	flux interne
CREYSSE	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur St Georges de Montclar	3 729	827	-77,82	flux interne
CREYSSE	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Ville de Bergerac	900	4 015	346,11	flux interne
MAURENS	SIEDEL DORDOGNE EYRAUD LIDOIRE	472	181	-61,65	flux externe
MAURENS	SMAEP COTEAUX POURPRES – secteur Creysse	7 101	11 177	57,40	flux interne
ST GEORGES DE MONTCLAR	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Maurens	11 164	15 128	35,51	flux interne
VILLE DE BERGERAC	SMAEP COTEAUX POURPRES – Secteur Creysse	2 600	1 071	-58,81	flux interne
TOTAL FLUX INTERNES		34 162	34 630	1,37	-
TOTAL FLUX EXTERNES		1 216	888	-26,97	-
TOTAL		35 378	35 518	0,40	

² Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable



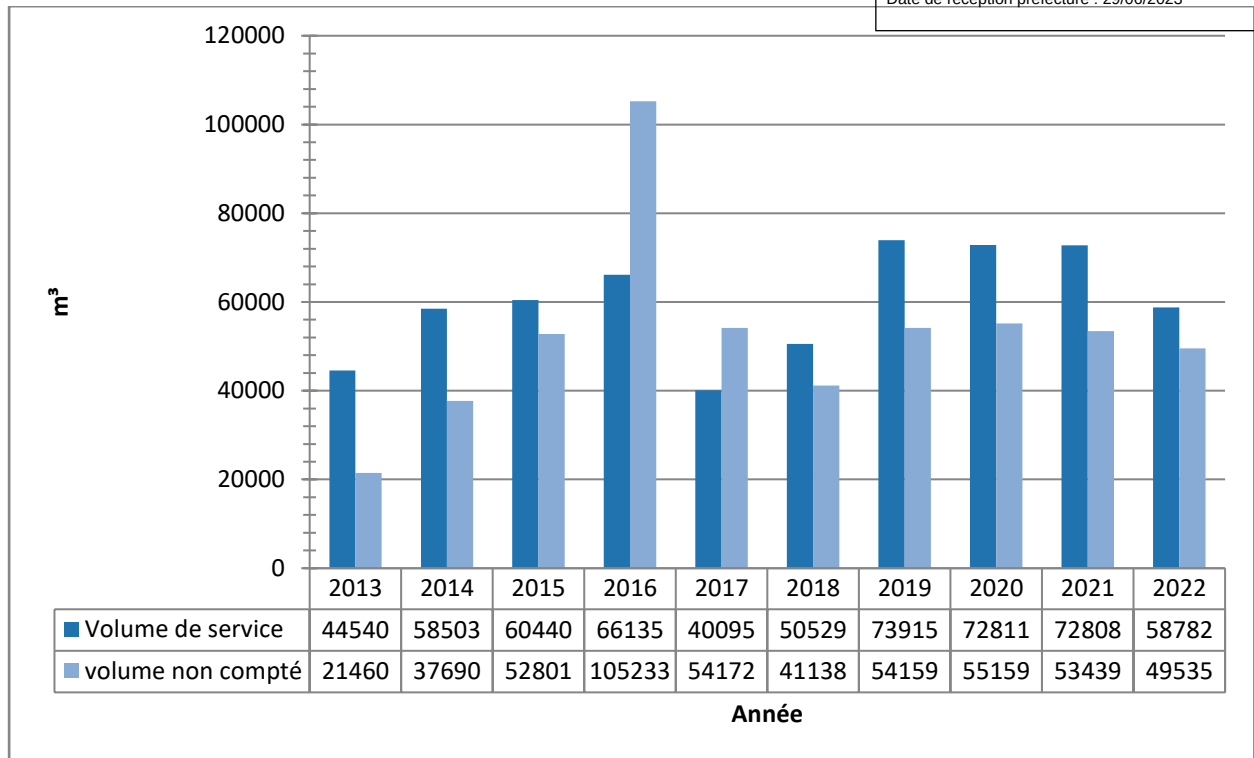
Volume exporté HORS du périmètre (m³) en 2022



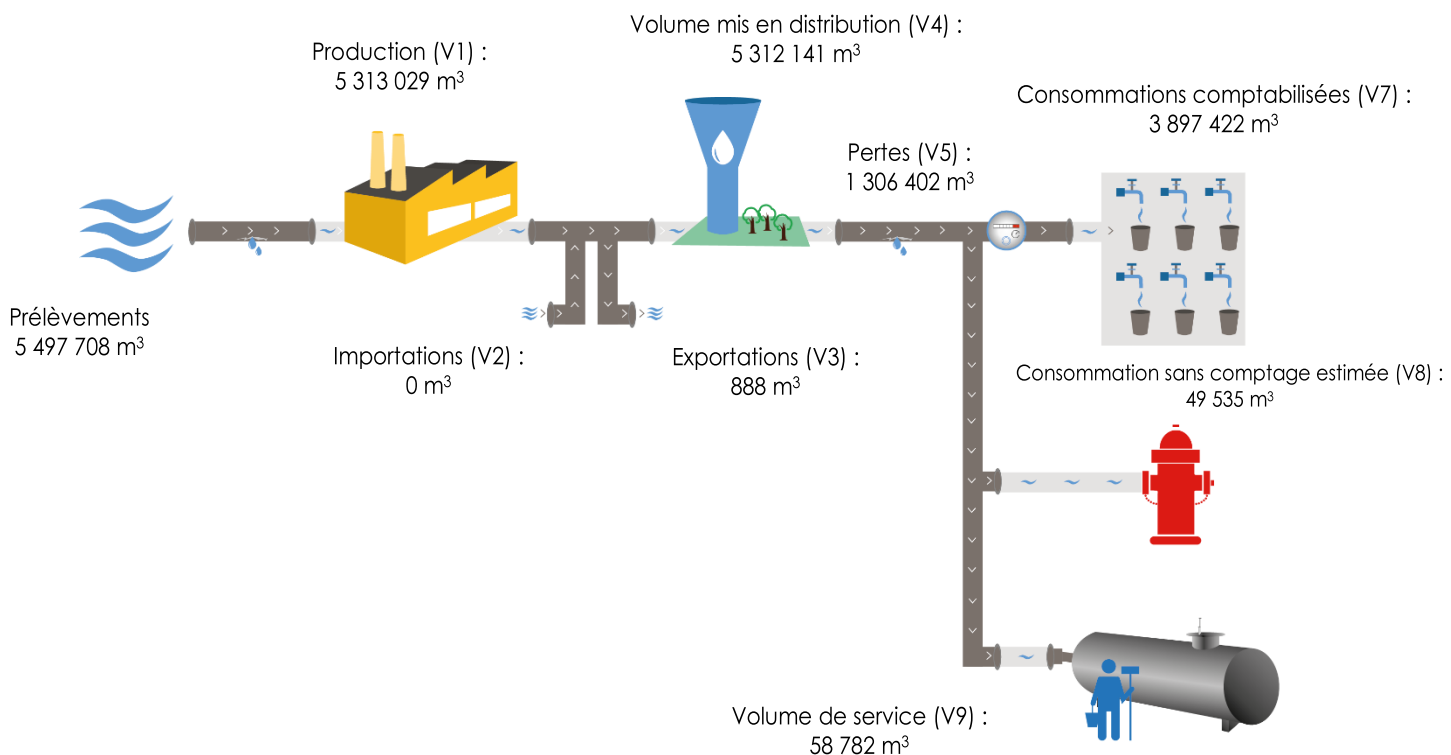
■ ISSIGEAC - CT RDE 24 ■ MAURENS - SIEDEL DORDOGNE EYRAUD LIDOIRE

1.6.3. Autres volumes

	Exercice 2021 (m3)	Exercice 2022 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	53 439	49 535	-7,31
Volume de service	72 808	58 782	-19,26
TOTAL	126 247	108 317	-14,20



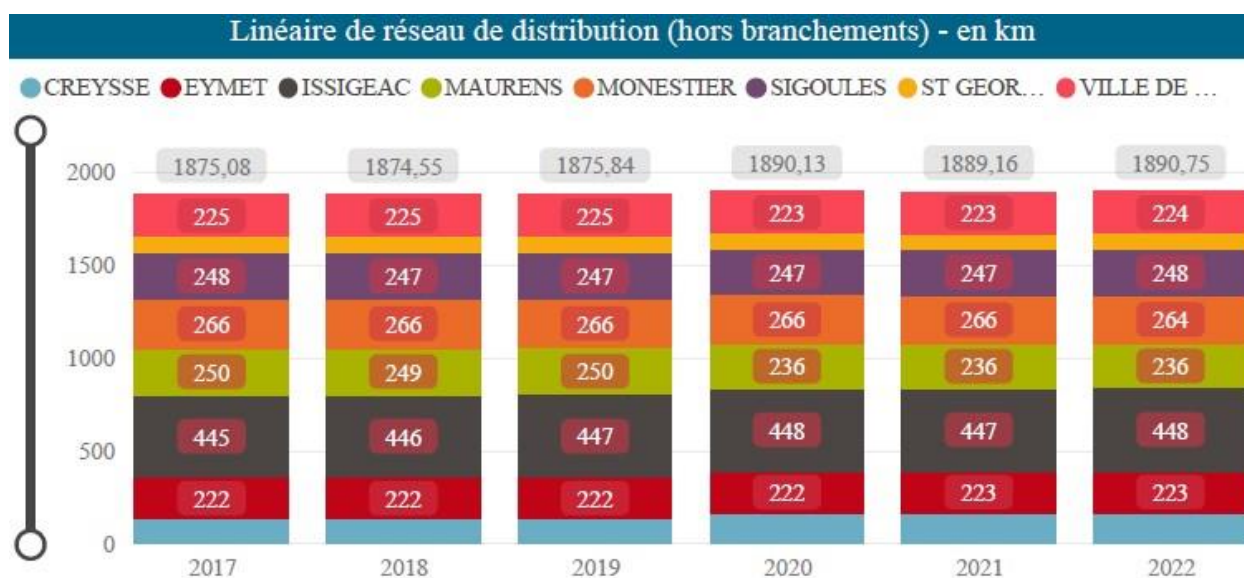
1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.



1.7. Le patrimoine du service

	Exercice 2021	Exercice 2022
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	1 889,16	1 890,75
Nombre de réservoirs	43	43
Volume de stockage	19 070	19 070
Nombre de compteurs abonnés	36 944	37 202
Nombre total des branchements	32 634	32 918
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	296	259
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	997	738
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,91	0,79
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	3,06	2,24

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.



2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

EYMET

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	50,00 €	50,00 €	0,00 %
Abonnement VEG	210,00 €	210,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,6520 €/m³	0,6520 €/m³	0,00 %
VEG	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	45,00 €	47,75 €	6,11 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Frais d'accès au service	44,14 €	46,84 €	6,12 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7000 €/m³	0,7430 €/m³	6,14 %
Redevances			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €/m3	0,0350 €/m3	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1050 €/m3	0,1050 €/m3	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

MONESTIER

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	50,00 €	50,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7025 €/m³	0,7025 €/m³	0,00 %
VEG	0,4350 €/m³	0,4350 €/m³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	45,00 €	47,73 €	6,07 %
Abonnement Gros consommateur	45,00 €	47,73 €	6,07 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Frais d'accès au service	44,14 €	46,81 €	6,05 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,6900 €/m³	0,7320 €/m³	6,09 %
Redevances			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €/m³	0,0350 €/m³	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €/m³	0,3300 €/m³	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1050 €/m³	0,1050 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

ISSIGEAC

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	50,00 €	50,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 50 m³	0,6300 €/m³	0,6300 €/m³	0,00 %
> 50 m³	0,6300 €/m³	0,6300 €/m³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	56,10 €	60,45 €	7,75 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Frais d'accès au service	61,17 €	65,91 €	7,75 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 50 m³	0,4540 €/m³	0,4900 €/m³	7,93 %
> 50 m³	0,8820 €/m³	0,9500 €/m³	7,71 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevances			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €/m³	0,0350 €/m³	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €/m³	0,3300 €/m³	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1160 €/m³	0,1160 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

SIGOULES

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	52,00 €	52,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,6500 €/m³	0,6500 €/m³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	49,57 €	53,72 €	8,37 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Frais d'accès au service	46,56 €	50,45 €	8,35 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,6321 €/m³	0,6850 €/m³	8,37 %
Redevances			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €/m3	0,0350 €/m3	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0858 €/m3	0,0858 €/m3	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

CREYSSE

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	50,00 €	50,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,5400 €/m³	0,5400 €/m³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	46,10 €	48,88 €	6,03 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Frais d'accès au service	50,60 €	53,65 €	6,03 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,6920 €/m³	0,7330 €/m³	5,92 %
Redevances			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €/m3	0,0350 €/m3	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0940 €/m3	0,0940 €/m3	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

MAURENS

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	50,00 €	50,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,5400 €/m³	0,5400 €/m³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	41,70 €	45,24 €	8,49 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Frais d'accès au service	29,28 €	31,76 €	8,47 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7640 €/m³	0,8280 €/m³	8,38 %
Redevances			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €/m3	0,0350 €/m3	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0830 €/m3	0,0830 €/m3	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

ST GEORGES DE MONTCLAR

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	44,00 €	44,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,5400 €/m³	0,5400 €/m³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	55,36 €	58,57 €	5,80 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Frais d'accès au service	49,48 €	52,34 €	5,78 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7070 €/m³	0,7480 €/m³	5,80 %
Redevances			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €/m3	0,0350 €/m3	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0800 €/m3	0,0800 €/m3	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

VILLE DE BERGERAC

TARIFS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	30,00 €	36,00 €	20,00 %
Abonnement diam 20 mm	30,00 €	36,00 €	20,00 %
Abonnement diam 30 mm	30,00 €	36,00 €	20,00 %
Abonnement diam 40 mm	30,00 €	36,00 €	20,00 %
Abonnement diam 50 mm	30,00 €	36,00 €	20,00 %
Abonnement diam 60 à 65 mm	30,00 €	36,00 €	20,00 %
Abonnement diam 80 mm	30,00 €	36,00 €	20,00 %
Abonnement diam 100 mm	30,00 €	36,00 €	20,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,3300 €/m³	0,3300 €/m³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement ordinaire	28,85 €	30,78 €	6,69 %
Abonnement diam 20 mm	28,85 €	30,78 €	6,69 %
Abonnement diam 30 mm	57,7000 €	61,56 €	6,69 %
Abonnement diam 40 mm	86,55 €	92,35 €	6,70 %
Abonnement diam 50 mm	129,83 €	138,52 €	6,69 %
Abonnement diam 60 à 65 mm	173,10 €	184,69 €	6,70 %
Abonnement diam 80 mm	259,65 €	277,04 €	6,70 %
Abonnement diam 100 mm	432,76 €	461,74 €	6,70 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Frais d'accès au service	18,03 €	19,24 €	6,71 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7453 €/m³	0,7950 €/m³	6,69 %
Redevances			
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €/m3	0,0350 €/m3	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0743 €/m3	0,0743 €/m3	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1er janvier 2022	1er janvier 2023
EYMET	Part de la collectivité	132,44 € HT	132,44 € HT
	Part de l'exploitant	129,00 € HT	136,91 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	52,20 € HT	52,20 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	17,25 €	17,69 €
	Total HT	313,64 €	321,55 €
	Total TTC	330,89 €	339,24 €
MONESTIER	Part de la collectivité	138,50 € HT	138,50 € HT
	Part de l'exploitant	127,80 € HT	135,57 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	52,20 € HT	52,20 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	17,52 €	17,94 €
	Total HT	318,50 €	326,27 €
	Total TTC	336,02 €	344,21 €
ISSIGEAC	Part de la collectivité	129,80 € HT	129,80 € HT
	Part de l'exploitant	140,54 € HT	151,45 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	53,52 € HT	53,52 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	17,81 €	18,41 €
	Total HT	323,86 €	334,77 €
	Total TTC	341,67 €	353,18 €
SIGOULES	Part de la collectivité	134,20 € HT	134,20 € HT
	Part de l'exploitant	125,42 € HT	135,92 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,90 € HT	49,90 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	17,02 €	17,60 €
	Total HT	309,52 €	320,02 €
	Total TTC	326,55 €	337,62 €

Service	Montants	1er janvier 2022	1er janvier 2023
CREYSSE	Part de la collectivité	119,00 € HT	119,00 € HT
	Part de l'exploitant	129,14 € HT	136,84 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	50,88 € HT	50,88 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,45 €	16,87 €
	Total HT	299,02 €	306,72 €
	Total TTC	315,47 €	323,59 €
MAURENS	Part de la collectivité	119,00 € HT	119,00 € HT
	Part de l'exploitant	133,38 € HT	144,60 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,56 € HT	49,56 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,61 €	17,22 €
	Total HT	301,94 €	313,16 €
	Total TTC	318,55 €	330,38 €
ST GEORGES DE MONTCLAR	Part de la collectivité	113,00 € HT	113,00 € HT
	Part de l'exploitant	140,20 € HT	148,34 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,20 € HT	49,20 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,63 €	17,08 €
	Total HT	302,40 €	310,54 €
	Total TTC	319,03 €	327,62 €
VILLE DE BERGERAC	Part de la collectivité	73,80 € HT	79,80 € HT
	Part de l'exploitant	118,29 € HT	126,18 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	48,52 € HT	48,52 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	13,23 €	14,00 €
	Total HT	240,61 €	254,50 €
	Total TTC	253,84 €	268,50 €

2.3. Recettes

EYMET

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	275 263,72	226 349,29
<i>Dont abonnements domestiques</i>	77 551,53	132 666,77
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Total recettes de ventes d'eau	275 263,72	226 349,29
Autres recettes	98 385,20	16 716,70
Total des autres recettes	98 385,20	16 716,70
Total des recettes	373 648,92	243 065,99

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	214 670,81	231 463,83
<i>Dont abonnements</i>	69 651,50	120 025,00
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Total recettes de ventes d'eau	214 670,81	231 463,83
Recettes liées aux travaux	29 250,32	42 093,73
Régularisations/Produits accessoires	4 983,00	23 799,97
Total des autres recettes	34 233,32	65 893,70
Total des recettes (hors collectivité)	248 904,13	297 357,53

MONESTIER

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	428 999,15	448 192,38
<i>Dont abonnements domestiques</i>	134 239,92	213 215,40
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Total recettes de ventes d'eau	428 999,15	448 192,38
Autres recettes	nc	37 170,20
Total des autres recettes	nc	37 170,20
Total des recettes	428 999,15	485 362,58

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	329 988,73	434 459,20
<i>Dont abonnements</i>	96 891,60	195 316,00
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Total recettes de ventes d'eau	329 988,73	434 459,20
Recettes liées aux travaux	35 337,30	62 269,06
Régularisations/Produits accessoires	26 835,00	14 134,70
Total des autres recettes	62 172,30	76 403,76
Total des recettes (hors collectivité)	392 161,03	510 862,96

ISSIGEAC

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	526 007,07	565 597,92
<i>Dont abonnements domestiques</i>	231 305,67	235 641,72
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Régularisation des ventes d'eau	-6 131,46	-11 573,73
Total recettes de ventes d'eau	519 875,61	554 024,19
Autres recettes	0,00	0,00
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes	519 875,61	554 024,19

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	555 107,00	615 394,07
<i>Dont abonnements</i>	248 656,00	267 338,00
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Total recettes de ventes d'eau	555 107,00	615 394,07
Recettes liées aux travaux	101 758,40	120 056,62
Régularisations/Produits accessoires	33 769,43	33 221,90
Total des autres recettes	135 527,83	153 278,52
Total des recettes (hors collectivité)	690 634,83	768 672,59

SIGOULES

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	307 870,80	327 676,22
<i>Dont abonnements domestiques</i>	118 613,55	119 917,37
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Régularisation des ventes d'eau	-5 876,32	-2 529,18
Total recettes de ventes d'eau	301 994,48	325 147,04
Autres recettes	0,00	0,00
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes	301 994,48	325 147,04

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	266 386,96	319 719,26
<i>Dont abonnements</i>	108 187,00	114 339,00
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Total recettes de ventes d'eau	266 386,96	319 719,26
Recettes liées aux travaux	24 939,40	29 631,11
Régularisations/Produits accessoires	9 025,98	10 141,91
Total des autres recettes	33 965,38	39 773,02
Total des recettes (hors collectivité)	300 352,34	359 492,28

CREYSSE

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	339 424,00	323 039,00
<i>Dont abonnements domestiques</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Total des recettes	339 424,00	323 039,00

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	359 287,00	346 544,00
<i>Dont abonnements</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	844,00	436,00
Total recettes de ventes d'eau	360 131,00	346 980,00
Recettes liées aux travaux	31 151,00	40 993,00
Régularisations/Produits accessoires	32 905,00	24 580,00
Total des autres recettes	64 056,00	65 573,00
Total des recettes (hors collectivité)	424 187,00	412 553,00

MAURENS

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	364 012,00	337 993,00
<i>Dont abonnements domestiques</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Total des recettes	364 012,00	337 993,00

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	384 788,00	377 619,00
<i>Dont abonnements</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	3 200,00	4 763,00
Total recettes de ventes d'eau	387 988,00	382 382,00
Recettes liées aux travaux	34 493,00	31 472,00
Régularisations/Produits accessoires	27 050,00	15 693,00
Total des autres recettes	61 543,00	47 165,00
Total des recettes (hors collectivité)	449 531,00	429 547,00

ST GEORGES DE MONTCLAR

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	72 868,00	73 646,00
<i>Dont abonnements domestiques</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Total des recettes	72 868,00	73 646,00

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	91 675,00	100 330,00
<i>Dont abonnements</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	4 705,00	9 133,00
Total recettes de ventes d'eau	96 380,00	109 463,00
Recettes liées aux travaux	4 760,00	7 388,00
Régularisations/Produits accessoires	9 442,00	161,00
Total des autres recettes	14 202,00	7 549,00
Total des recettes (hors collectivité)	110 582,00	117 012,00

VILLE DE BERGERAC

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	884 237,00	1 009 670,00
<i>Dont abonnements domestiques</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Total des recettes	884 237,00	1 009 670,00

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	1 471 936,00	1 569 971,00
<i>Dont abonnements</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	0,00	0,00
Total recettes de ventes d'eau	1 471 936,00	1 569 971,00
Recettes liées aux travaux	95 043,00	110 309,00
Régularisations/Produits accessoires	81 488,00	70 344,00
Total des autres recettes	176 531,00	180 653,00
Total des recettes (hors collectivité)	1 648 467,00	1 750 624,00

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2021	Conformes en 2021	Réalisés en 2022	Conformes en 2022
Paramètres microbiologiques	227	227	231	231
Paramètres physico-chimiques	245	242	240	240

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2021	Taux de conformité 2022
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	98,78 %	100 %

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **59 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Nombre de points

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)

VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)

(Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)

VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)

(Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)

VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point

TOTAL

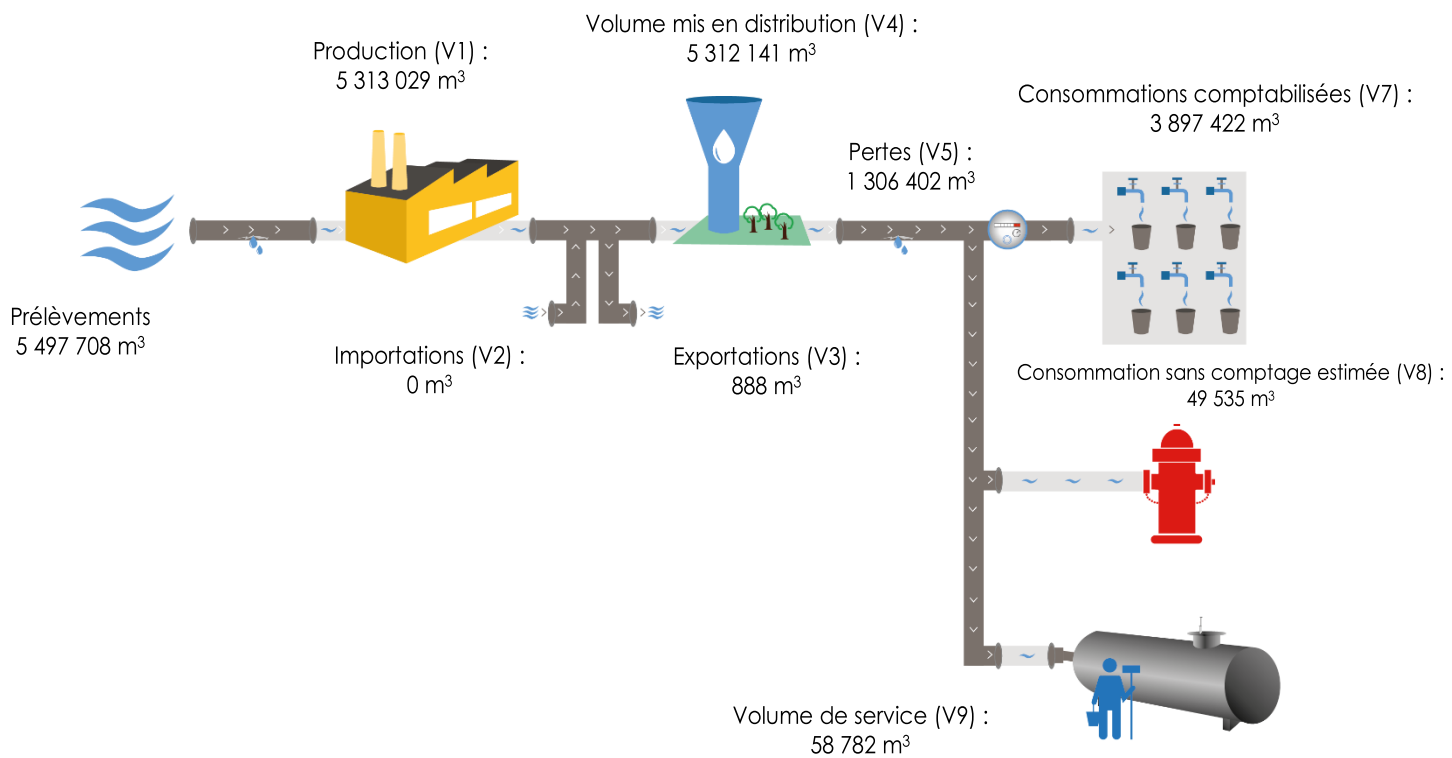
120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
EYMET	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
MONESTIER	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
ISSIGEAC	10	5	10	oui	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	110
SIGOULES	10	5	10	oui	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	110
CREYSSE	10	5	10	oui	5	12	10	10	10	10	10	10	10	5	117
MAURENS	10	5	10	oui	5	12	10	10	10	10	10	10	10	5	117
ST GEORGES DE MONTCLAR	10	5	10	oui	5	10	10	10	10	10	10	10	10	5	115
VILLE DE BERGERAC	10	5	10	oui	5	11	10	10	10	10	10	10	10	5	116

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

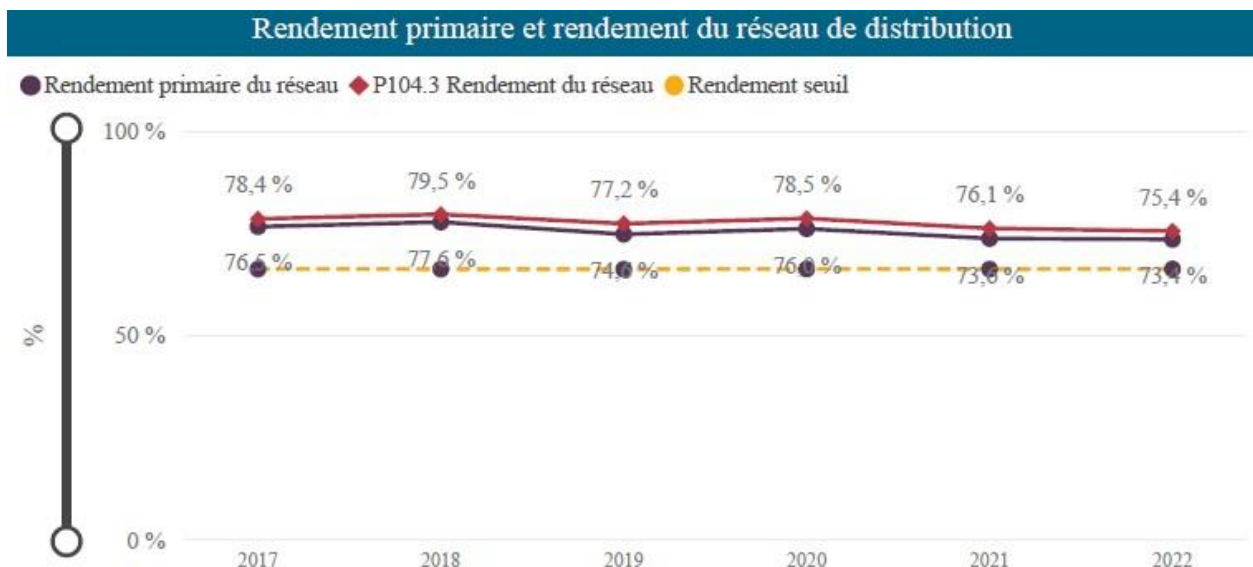
$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

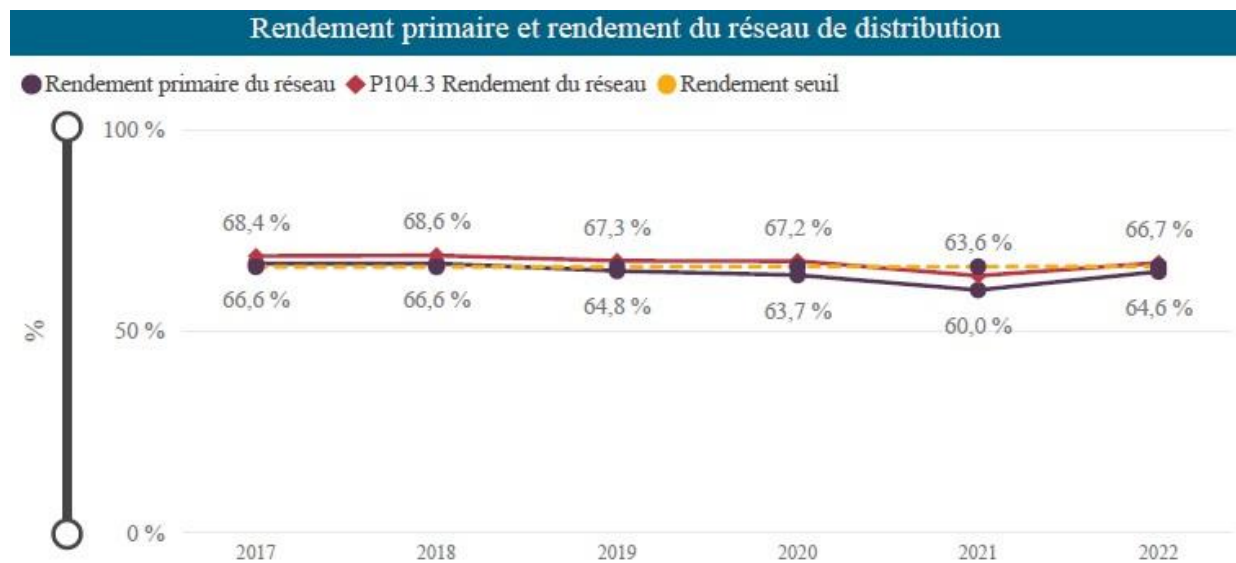
$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau (P104.3)	76,05 %	75,41 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	5,64 m³ / jour / km	5,81 m³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	73,58 %	73,37 %

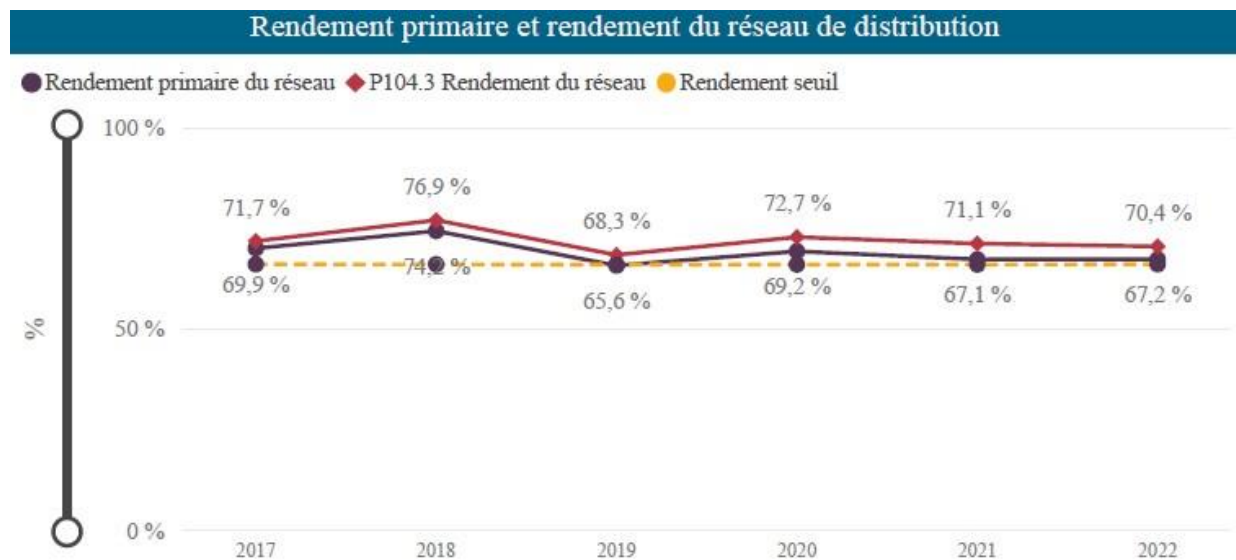
SMAEP COTEAUX POURPRES



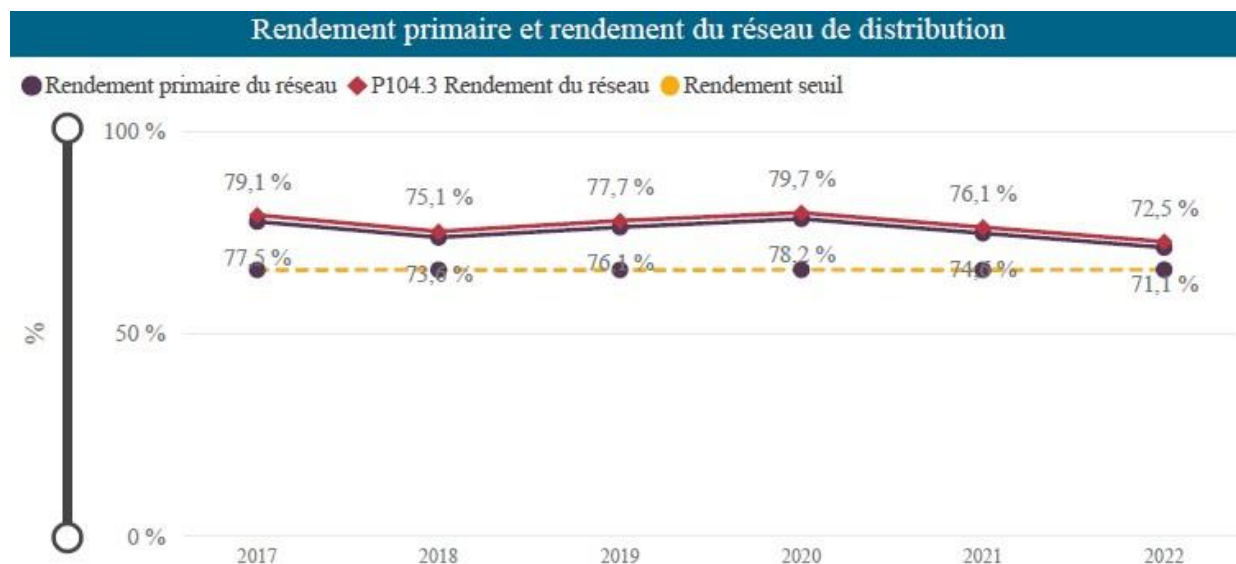
Secteur EYMET



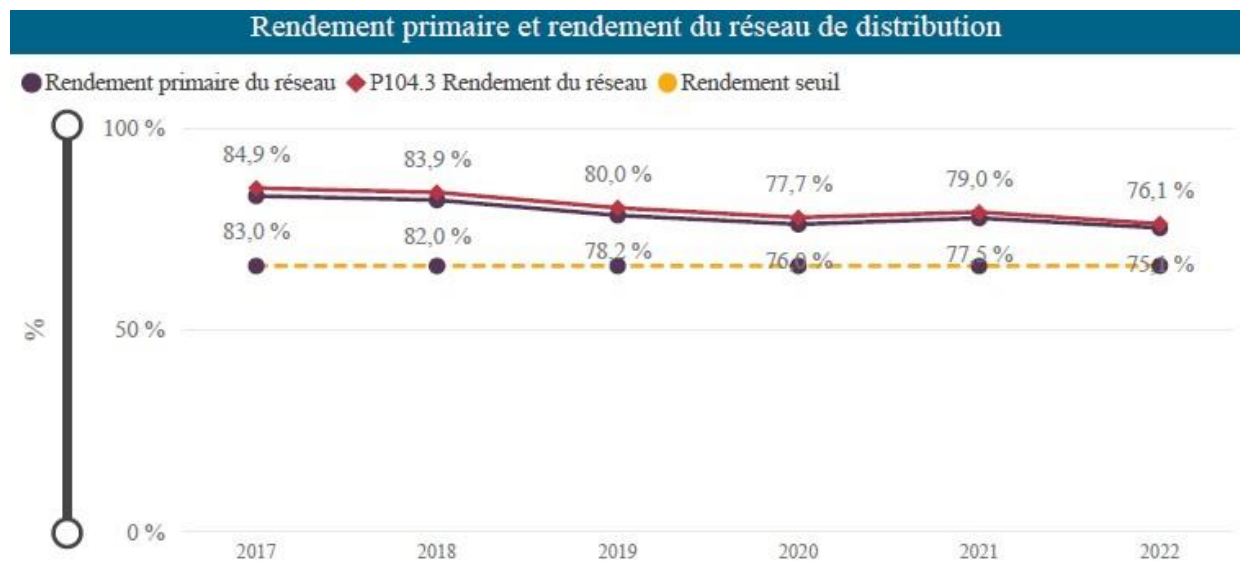
Secteur MONESTIER



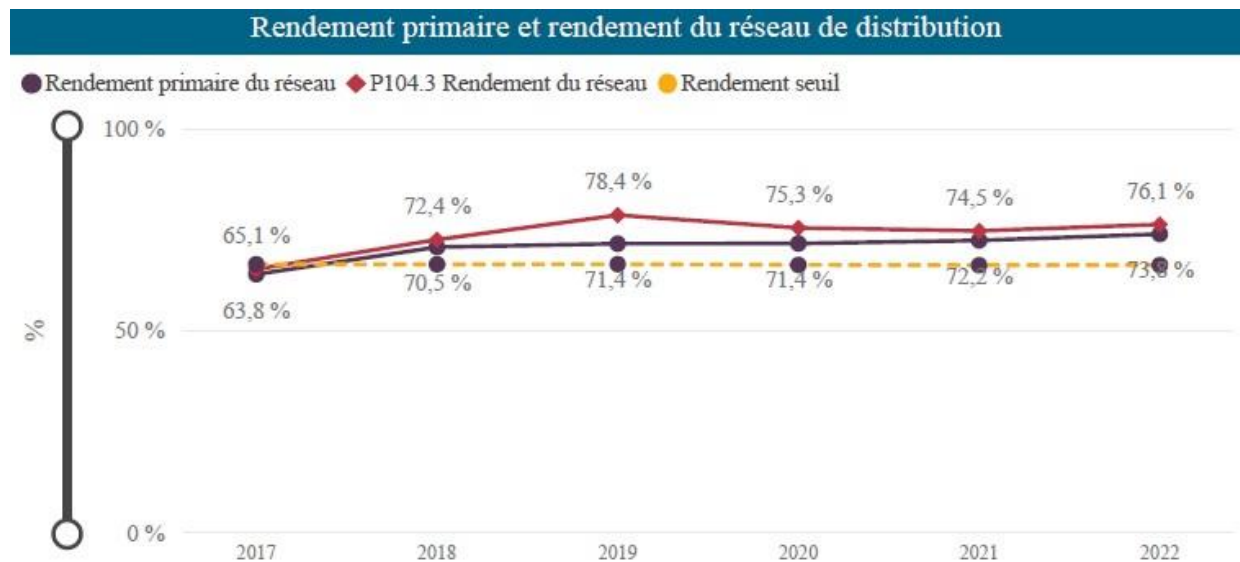
Secteur ISSIGEAC



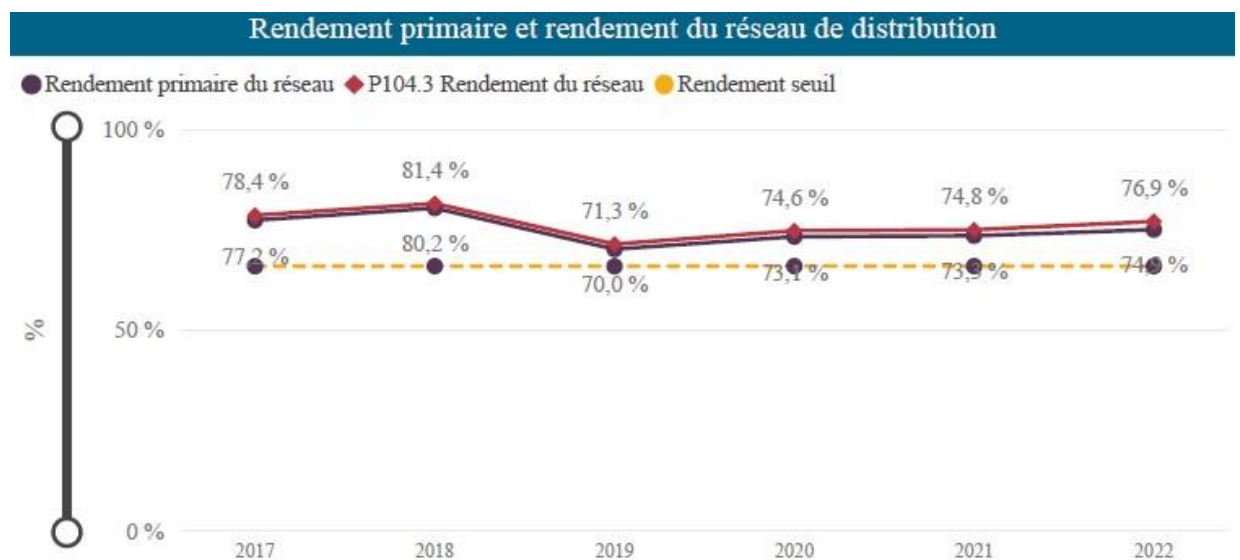
Secteur SIGOULES



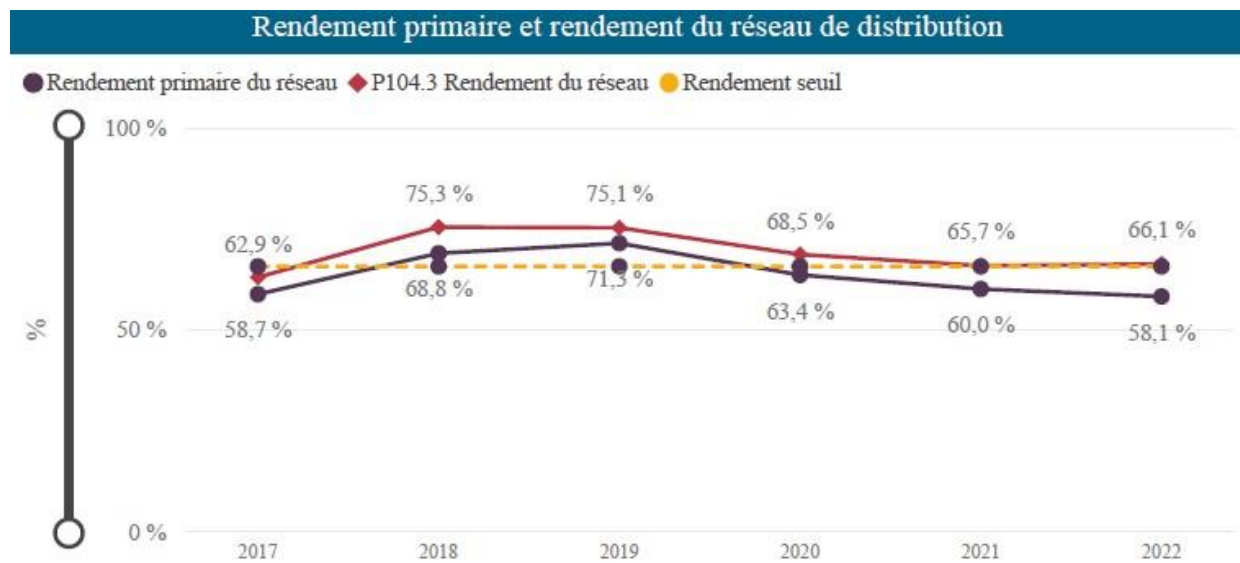
Secteur CREYSSE



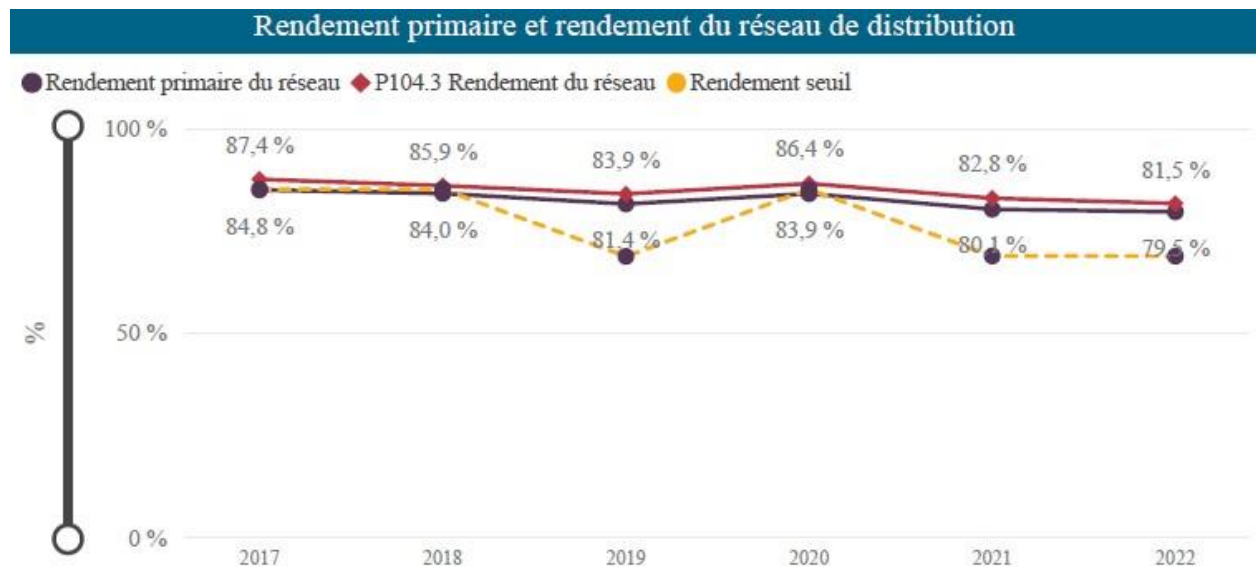
Secteur MAURENS



Secteur ST GEORGES DE MONTCLAR



Secteur VILLE DE BERGERAC



3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,05 m3/j/km** (1,96 en 2021).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

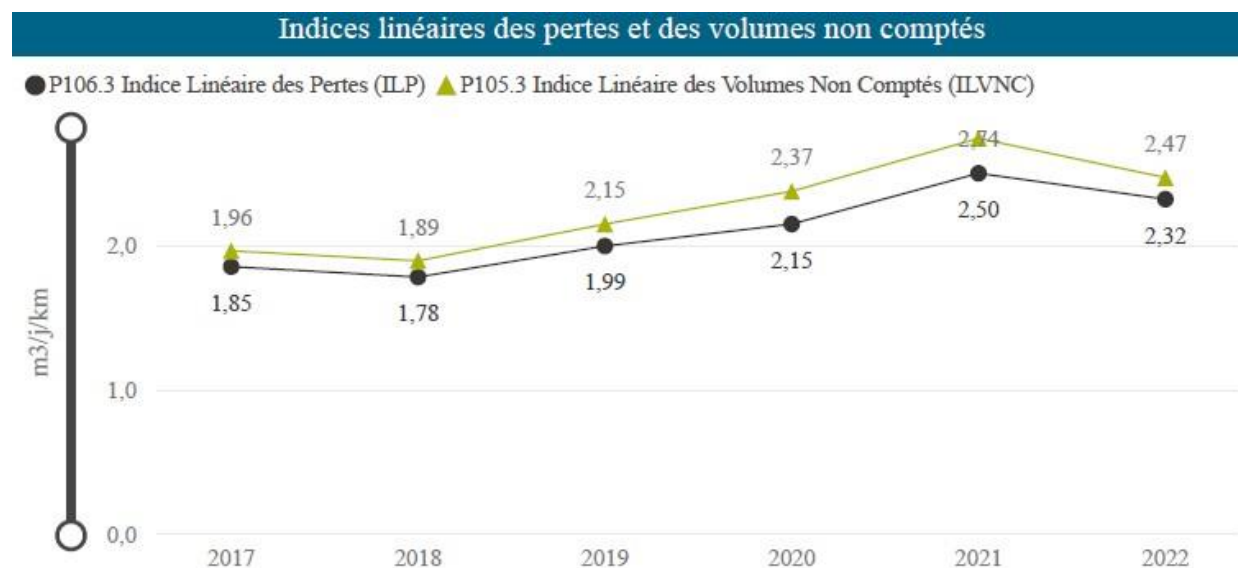
$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - (V7 + V8 + V9)}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,89 m3/j/km** (1,78 en 2021).

SMAEP COTEAUX POURPRES



Secteur EYMET



Secteur MONESTIER



Secteur ISSIGEAC



Secteur SIGOULES



Secteur CREYSSE



Secteur MAURENS



Secteur ST GEORGES DE MONTCLAR



Secteur VILLE DE BERGERAC



3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

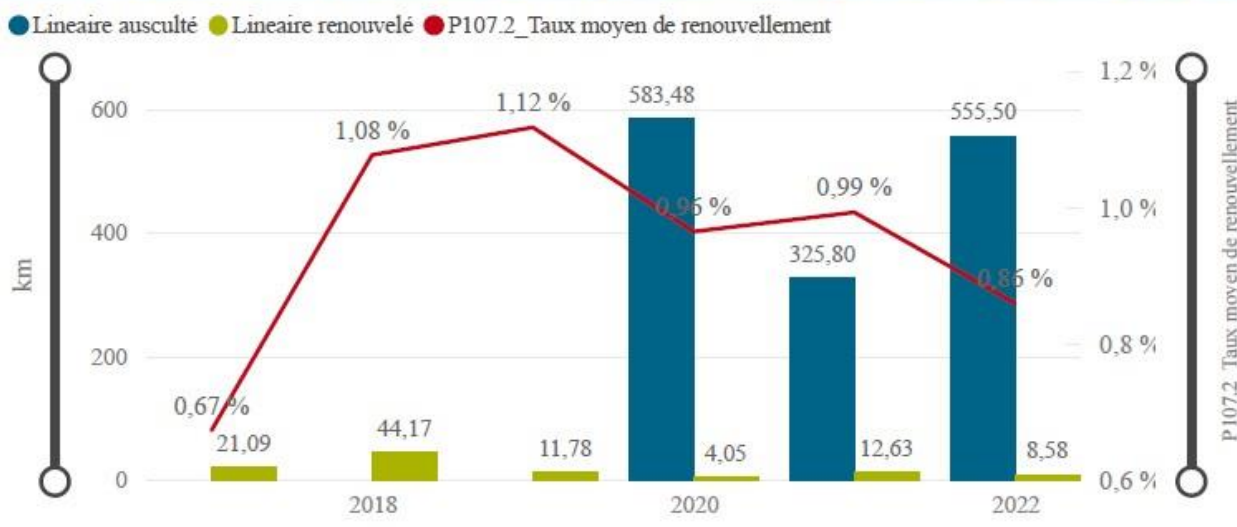
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2022, un linéaire de **8,58 km** de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de **16,24 km** de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,86 %**.

Linéaires auscultés et renouvelés dans l'année (km) et Taux moyen de renouvellement sur 5 ans



3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, **164 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (112 en 2021). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **4,70** interventions / 1000 abonnés

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1,3** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **99,06 %** (99,15 % en 2021).

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	4 658 980,00 €	4 864 318,00 €
Epargne brute annuelle en €	2 817 524,00 €	2 808 002,00 €
Durée d'extinction de la dette en années	1,6 an(s)	1,7 an(s)

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	373 259	274 021
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	12 992 660	8 697 298*
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2,87	3,15

*facturations n-1 sur Eymet et Monestier à 0 suite aux nouveaux contrats

3.4.9. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 87

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **2,49 pour 1000 abonnés** (2,35 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 145 000,00	1 992 500,00
Montants des subventions en €	0,00	0,00

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 658 980,00	4 864 318,00
Montant remboursé en €	en capital	445 510,02	413 135,02
	En intérêts	59 195,15	56 941,90

4.3. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 1 337 993,54 € (1 378 581,16 € en 2021).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service a accordé 77 demandes d'abandon de créance pour un montant de 26 810 €.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	66 769	66 540
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1,3	1,3
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	98,78	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	76,05	75,41
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,96	2,05
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,78	1,89
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,92	0,86
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	59	59
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3,21	4,70
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	99,15	99,06
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,6	1,7
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,87	3,15
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,35	2,49



ZONE DE DISTRIBUTION : ISSIGEAC MONTAUT

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 25 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 315 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : MONTAUT N2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 2680 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DES COTEAUX POURPRES »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 17
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 UFC/100ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 0,0 mg/L
Valeur maxi : 0,0 mg/L

PESTICIDES

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Nombre de mesures : 220
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,04 microgramme/L

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,6 mg/L
Valeur maxi : 0,6 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER

Très bonne qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 16
Valeur moyenne : 0,4 microgramme/L
Valeur maxi : 7,0 microgramme/L

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 20 °f
Valeur maxi : 21 °f

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 22/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ISSIGEAC LEY FONT

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 19 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 315 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LEY FONTS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 4424 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DES COTEAUX POURPRES »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 UFC/100ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **6,1 mg/L**
Valeur maxi : **6,4 mg/L**

PESTICIDES

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Nombre de mesures : **439**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,00 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,1 mg/L**
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **17 microgramme/L**
Valeur maxi : **50 microgramme/L**

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **26 °f**
Valeur maxi : **27 °f**

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 22/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ISSIGEAC COURREGES

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 15 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 282 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																
Votre réseau est alimenté par un captage : COURREGES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 1405 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DES COTEAUX POURPRES »	<table> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td> Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 UFC/100ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022 </td></tr> <tr> <th>NITRATES</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td> Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0 mg/L Valeur maxi : 0,0 mg/L </td></tr> <tr> <th>PESTICIDES</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 219 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L </td></tr> <tr> <th>FLUOR</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L </td></tr> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 UFC/100ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022	NITRATES	A Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0 mg/L Valeur maxi : 0,0 mg/L	PESTICIDES	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 219 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L	FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 UFC/100ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022																
NITRATES	A Très bonne qualité																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0 mg/L Valeur maxi : 0,0 mg/L																
PESTICIDES	A Très bonne qualité																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 219 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L																
FLUOR	A Très bonne qualité																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L																

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
FLUOR 	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.
SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr
--	--

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER	Dépassements ponctuels de la référence de qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 59 microgramme/L Valeur maxi : 290 microgramme/L
DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16 °f Valeur maxi : 16 °f

Édité le 22/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SIGOULES CABANES

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 17 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 310 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LES CABANES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 1826 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DES COTEAUX POURPRES »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Nombre de mesures : **220**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,75 mg/L**
Valeur maxi : **0,75 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER

Dépassements ponctuels de la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **32,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **260 microgramme/L**

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **15,7 °f**
Valeur maxi : **16,1 °f**

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ZONE DE DISTRIBUTION : SIGOULES SUD

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 16 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 284 substances différentes.

<

Édité le 22/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MONESTIER BASTIDE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 21 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 313 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	
Votre réseau est alimenté par un captage : BASTIDE N°2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 1953 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ EAU FRANCE - PERIGUEUX ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DES COTEAUX POURPRES »	
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 UFC/100ml
NITRATES	A Très bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,5 mg/L Valeur maxi : 2,1 mg/L
PESTICIDES	A Très bonne qualité

Quelques conseils

 ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
 FLUOR	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.
 SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
 SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr
--	--

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER	Très bonne qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 14 microgramme/L Valeur maxi : 17 microgramme/L
DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16 °f Valeur maxi : 17 °f

Édité le 22/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MONESTIER SIONNIE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 23 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 315 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																
Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE DE LA SIONIE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 3125 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ EAU FRANCE - PERIGUEUX ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DES COTEAUX POURPRES »	<table> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td> Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 UFC/100ml </td></tr> <tr> <th>NITRATES</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td> Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,3 mg/L </td></tr> <tr> <th>PESTICIDES</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 220 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L </td></tr> <tr> <th>FLUOR</th><td>A Bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,8 mg/L Valeur maxi : 0,8 mg/L </td></tr> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 UFC/100ml	NITRATES	A Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,3 mg/L	PESTICIDES	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 220 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L	FLUOR	A Bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,8 mg/L Valeur maxi : 0,8 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 UFC/100ml																
NITRATES	A Très bonne qualité																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,3 mg/L																
PESTICIDES	A Très bonne qualité																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 220 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L																
FLUOR	A Bonne qualité																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,8 mg/L Valeur maxi : 0,8 mg/L																

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
FLUOR 	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.
SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr
--	--

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER	Très bonne qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 15 microgramme/L Valeur maxi : 19 microgramme/L
DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 17 °f Valeur maxi : 17 °f

Édité le 22/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EYMET CARROUSSEL

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 26 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 310 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CARROUSSEL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 3622 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ EAU FRANCE - PERIGUEUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DES COTEAUX POURPRES »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 17
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 UFC/100ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 0,0 mg/L
Valeur maxi : 0,0 mg/L

PESTICIDES

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Nombre de mesures : 221
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,00 microgramme/L

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,5 mg/L
Valeur maxi : 0,5 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 9,0 microgramme/L
Valeur maxi : 51 microgramme/L

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 16 °f
Valeur maxi : 17 °f

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 22/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EYMET FONROQUE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 11 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 44 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	
Votre réseau est alimenté par un captage : LA TUILIERE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine profonde. Elle fait l'objet d'un traitement. Les pesticides recherchés au niveau du captage n'ont à ce jour jamais été détectés Votre réseau alimente 642 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ EAU FRANCE - PERIGUEUX ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DES COTEAUX POURPRES »	
Quelques conseils	
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
FLUOR 	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.
SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.
Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 UFC/100ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022
NITRATES	A Très bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0 mg/L Valeur maxi : 0,0 mg/L
FLUOR	A Bonne qualité Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,3 mg/L Valeur maxi : 0,3 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
PESTICIDES	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : Nombre de mesures : Conformité : Valeur maxi :
FER	Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L. Dépassements ponctuels de la référence de qualité Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 110 microgramme/L Valeur maxi : 360 microgramme/L
DURETÉ	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Eau peu calcaire Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 14 °f Valeur maxi : 14 °f

Édité le 01/03/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CREYSSE

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 28 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 313 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **GRANDE FONTAINE**. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 5468 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « **VEOLIA** ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « **SIAEP DES COTEAUX POURPRES** »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 UFC/100ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **12 mg/L**
Valeur maxi : **14 mg/L**

PESTICIDES

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Nombre de mesures : **476**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,05 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,0 mg/L**
Valeur maxi : **0,0 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER

Très bonne qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **21 microgramme/L**
Valeur maxi : **31 microgramme/L**

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **26 °f**
Valeur maxi : **27 °f**

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 22/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BERGERAC VILLE

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 61 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 311 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FONT CHAUDE, FONT DUMONT, PIMONT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 24824 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DES COTEAUX POURPRES »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **55**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 UFC/100ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **7,0 mg/L**
Valeur maxi : **8,5 mg/L**

PESTICIDES

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Nombre de mesures : **657**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,00 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,1 mg/L**
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER

Très bonne qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **1,6 microgramme/L**
Valeur maxi : **6,0 microgramme/L**

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **25 °f**
Valeur maxi : **27 °f**

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 22/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MAURENS

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 35 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 317 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BARDICALES, MOULIN DE LADOUX. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 3745 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DES COTEAUX POURPRES »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 UFC/100ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **4,0 mg/L**
Valeur maxi : **5,3 mg/L**

PESTICIDES

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Nombre de mesures : **441**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,00 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,2 mg/L**
Valeur maxi : **0,2 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER

Très bonne qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **31 microgramme/L**
Valeur maxi : **34 microgramme/L**

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **25 °f**
Valeur maxi : **25 °f**

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 22/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT GEORGES DE MONTCLARD

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 31 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 314 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																
Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE ROUSSELOU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 926 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DES COTEAUX POURPRES »	<table> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td> Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 UFC/100ml </td></tr> <tr> <th>NITRATES</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td> Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 5,3 mg/L Valeur maxi : 5,5 mg/L </td></tr> <tr> <th>PESTICIDES</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 219 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L </td></tr> <tr> <th>FLUOR</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L </td></tr> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 UFC/100ml	NITRATES	A Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 5,3 mg/L Valeur maxi : 5,5 mg/L	PESTICIDES	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 219 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L	FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 UFC/100ml																
NITRATES	A Très bonne qualité																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 5,3 mg/L Valeur maxi : 5,5 mg/L																
PESTICIDES	A Très bonne qualité																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 219 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,00 microgramme/L																
FLUOR	A Très bonne qualité																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L																

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
FLUOR 	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.
SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr
--	--

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FER	Très bonne qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,0 microgramme/L Valeur maxi : 0,0 microgramme/L
DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 28 °f Valeur maxi : 28 °f

Édité le 22/02/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Accusé de réception en préfecture
024-200096576-20230628-2023-06-28-09-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Accusé de réception en préfecture
024-200096576-20230628-2023-06-28-09-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

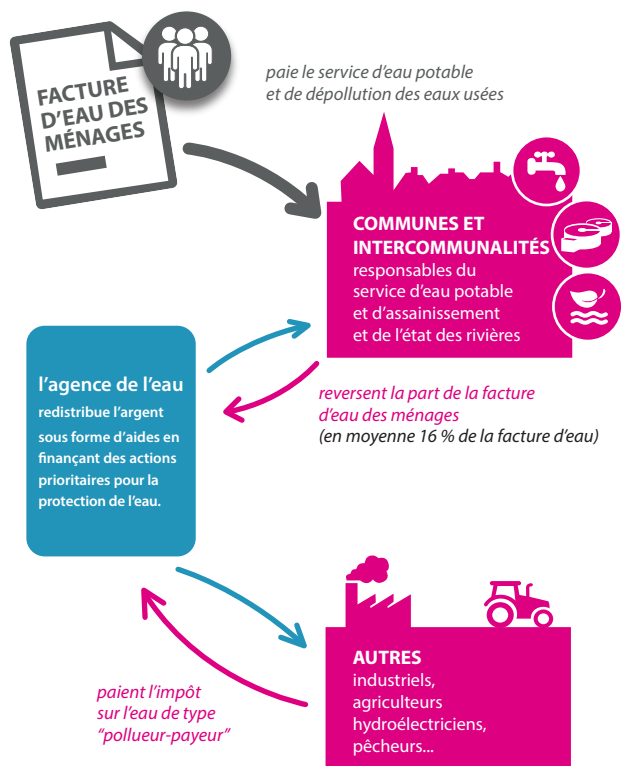
Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m³ dont 2,14€/m³ pour l'eau potable et 2,32 €/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISPEA 2020)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

Accusé de réception en préfecture
024-200096576-20230628-2023-06-28-09-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	 2,37 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés	 67,2 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 10,35 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	 1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs	 100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2022
 1,76 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	 4,21 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	
	 12,31 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau	

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

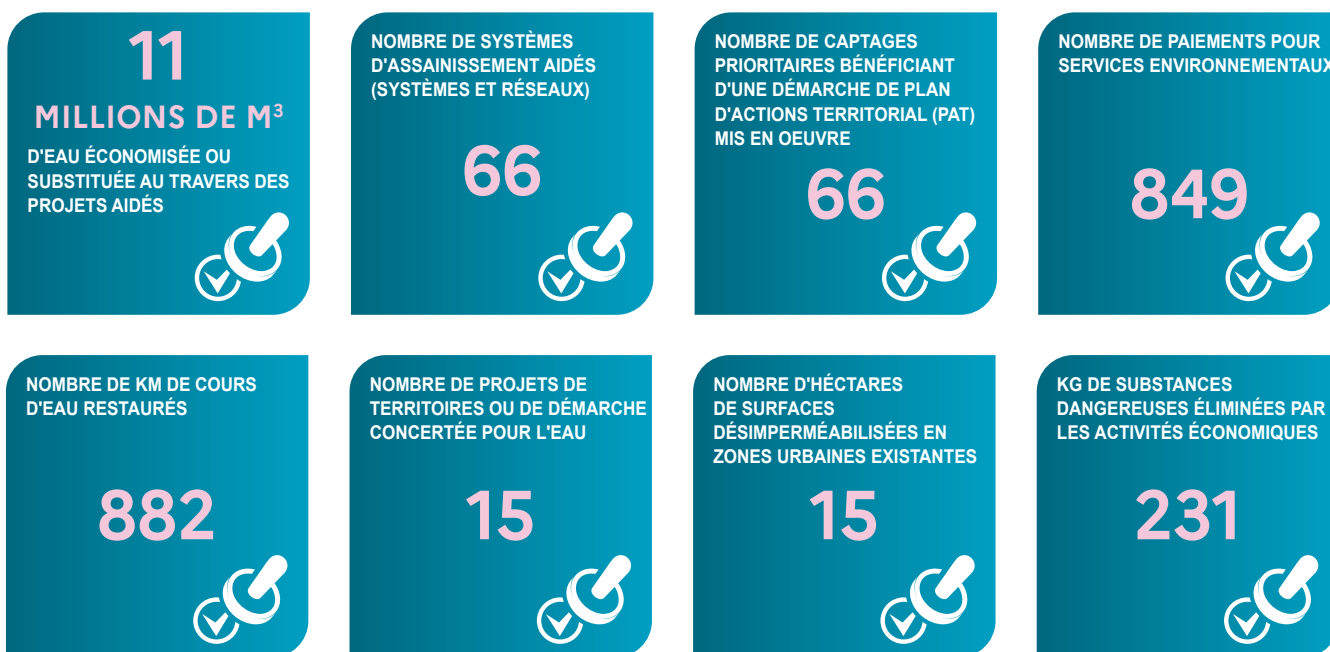
Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

 6,90 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	 11 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)	 29,70 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
 17,30 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	 100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022	 7,10 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
 8,80 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	 0,90 € pour la coopération décentralisée	 18,30 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,

30 % vivent en habitats éparss.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

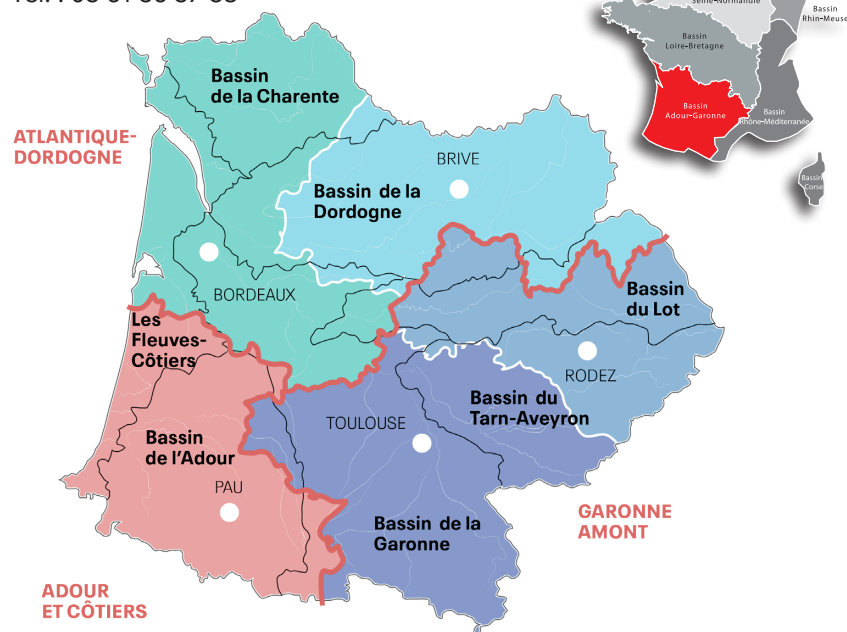
Accusé de réception en préfecture
024-200096576-20230628-2023-06-28-09-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

➔ bit.ly/Podcasts-Eau

